



SECTEUR OPTIONNEL OU OPTION DE COORDINATION ?

La mise en place du secteur optionnel est un élément fondamental de la convention médicale signée au mois de juillet, approuvée par le Ministre au mois de septembre et publiée au Journal Officiel. Ce secteur optionnel, durement négocié avec l'UNOCAM depuis 5 ans, concerne, bien-sûr, les médecins spécialistes du secteur 2 en permettant de solvabiliser leurs compléments d'honoraires en améliorant la prise en charge de leurs actes par l'Assurance Maladie, mais, également, en diminuant le poids financier des charges sociales imposées aux médecins du secteur 2.

Deux éléments complémentaires :

- ceci concerne, bien-sûr, en priorité, les trois spécialités chirurgicales, obstétricales et d'anesthésie mais a vocation à être ouvert, progressivement, à l'ensemble des médecins libéraux après réalisation des objectifs d'adhésion pour ces trois spécialités ;
- mais un élément fondamental qu'a imposé l'U.ME.SPE./CSMF, c'est l'ouverture du secteur optionnel pour les anciens chefs de clinique ou assimilés qui avaient eu le tort de faire confiance à l'État et à l'Assurance Maladie en choisissant de s'installer en secteur 1 alors qu'ils avaient, à l'époque, la possibilité de s'installer en secteur 2. La réversibilité de leur choix leur a été retirée en 1990, dans le cadre d'une convention signée par la seule FMF. Pour nous, réparer cette injustice est un élément fondamental du périmètre et du contenu du secteur optionnel.

L'UNOCAM a pris prétexte de la taxe imposée par le Gouvernement Fillon pour vouloir revenir sur la signature de sa lettre d'engagement du mois de juillet mais, également, de ses engagements précédents dans le cadre des différentes négociations. Le Gouvernement et, en particulier, le Ministre de la Santé, Xavier Bertrand, s'est engagé, à plusieurs reprises dans un bras de fer avec l'UNOCAM, à mettre en place, par la loi ou par des dispositifs réglementaires, le secteur optionnel, tel qu'il aurait dû être signé par un avenant conventionnel fin septembre. Qui plus est, le Président de la République s'est engagé, personnellement, en se félicitant face aux trois syndicats médicaux signataires, de cette première étape pour solvabiliser le reste à charge et favoriser ainsi l'accès aux soins.

Et pourtant, dans ses dernières déclarations, le Ministre de la Santé, Xavier Bertrand, réduit le secteur optionnel à une simple extension de l'option de coordination. Cette option de coordination mise en place dans la convention de 2005, a intéressé 700 médecins spécialistes du secteur 2 qui, pour des raisons locales, payaient plus de charges sociales qu'ils n'encaissaient de dépassements d'honoraires de la part de leurs patients. D'où l'intérêt pour eux et pour leurs patients de l'option de coordination. Mais pour nous, le secteur optionnel est le seul secteur d'avenir pour l'ensemble des médecins libéraux, avec des actes pris en charge, à la fois par l'Assurance Maladie, mais d'une manière financièrement insuffisante, et des compléments d'honoraires solvabilisés par les complémentaires avec, en

retour, une meilleure lisibilité sur l'organisation des pratiques, les respects des référentiels mais, également, le développement d'actions de prévention. Nous sommes bien loin des dernières propositions du Ministre de la Santé.

Nous avons écrit au Président de la République et au Ministre de la Santé, la signature conventionnelle doit être sacralisée et toute autre tentative sera mise au débit de l'UMP, parti au pouvoir du Ministre de la Santé, Xavier Bertrand et de ses engagements répétés mais, encore plus sûrement, du futur candidat UMP à la Présidence de la République que ce soit Nicolas Sarkozy, Alain Juppé ou tout autre. Certains, à gauche, font des promesses électorales, nous les étudierons avec la même pugnacité mais là, il ne s'agit plus de promesses mais d'engagements non tenus. Les politiques ont intérêt à se remémorer deux années clefs : l'année 1995 avec le «plan Juppé » et l'année 1997 avec « une déroute électorale » favorisée par les médecins libéraux.

Dr. Jean François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**